

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Ingrid Haelvoet, *Président du Conseil communal*, ;  
Mohamed Ridouane Chahid, *Bourgmestre f.f.* ;  
David Cordonnier, Véronique Levieux, Pascal Freson, Ali Ince, Martine Raets, Muriel Duquennois, Habibe Duraki, *Echevin(e)s* ;  
Marc Bondu, Alain Vander Elst, Hicham Talhi, Belma Tek, Véronique Mbombo Tshidimba, Firyan Kaplan, Christian Beoziere, Jean-Philippe Mommart, Housini Chairi, Latifa Benallal, Martine Lion , Sébastien Lepoivre, Alessandro Zappala, Jean-Luc Muleo, Philip Surmont, Nordine El Farouri, Dirk Langhendries, Claire Finné, Elsje Bouttelgier , Philippe Michotte, Arsim Jakupi, José Garcia Martin , Richard Christiaens, Sarah El Ghorfi, *Conseillers communaux* ;  
Dirk Borremans, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Rudi Vervoort, Guy Vanhengel, *Conseillers communaux*.

**Séance du 25.03.21**

---

**#Objet : Redevance sur la délivrance et le traitement de documents administratifs et sur les renseignements et services administratifs. Modification.#**

---

Séance publique

**SECTEUR FINANCIER**

**LE CONSEIL**, réuni en séance publique;

Vu sa délibération du 02 mars 2020, établissant à partir du 16 mars 2020, une redevance sur la délivrance et le traitement de documents administratifs et sur les renseignements et services administratifs, approuvée par la lettre du 08 avril 2020 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 170, §4, de la Constitution;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 6 § 2 de l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles Capitale et l'art. 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la tutelle administrative;

Considérant les charges qu'entraînent pour la commune la délivrance et le traitement de documents administratifs et les renseignements et services administratifs;

Considérant la volonté de développer et promouvoir les produits délivrés en e-loket;

Considérant la situation financière de la commune;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

**DECIDE :**

**Article 1:**

D'adopter le règlement redevance suivant :

**REDEVANCE SUR LA DELIVRANCE ET LE TRAITEMENT DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS  
ET SUR LES RENSEIGNEMENTS ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

**I. DUREE ET ASSIETTE DE LA REDEVANCE**

Article 1:

Il est établi à partir du 26 mars 2021 une redevance sur la délivrance de certificats, sur les renseignements et services administratifs ainsi que sur la délivrance et le traitement d'autres documents administratifs. La redevance est à charge des personnes ou des institutions auxquelles ces documents sont délivrés sur demande ou d'office par la commune.

**II. TAUX DE LA REDEVANCE**

Article 2 :

Le montant de la redevance communale est fixé comme suit :

**Population & accueil - Etrangers - Etat civil**

	Redevance communale	Prix de fabrication	Prix à payer *
<b>Pièces d'identité - Documents d'identité - Cartes d'identités</b>			
<b>Kids ID (enfants belges &lt; 12 ans)</b>			
1ère carte délivrée gratuitement	€ 0,00	€ 6,40	€ 0,00
En procédure normale	€ 2,00	€ 6,40	€ 8,40
Duplicata suite à une première perte	€ 2,00	€ 6,40	€ 8,40
Duplicata suite à une deuxième perte	€ 12,00	€ 6,40	€ 18,40
Duplicata suite à une troisième perte	€ 22,00	€ 6,40	€ 28,40
Duplicata suite à une quatrième perte	€ 52,00	€ 6,40	€ 58,40
Duplicata suite à un vol	€ 2,00	€ 6,40	€ 8,40
<b>Certificats d'identité pour enfants non belges &lt; 12 ans</b>			
Procédure normale (72h)	€ 2,00	€ 0,00	€ 2,00
<b>Cartes d'identité électroniques belges &gt; 12 ans</b>			
Procédure normale	€ 6,00	€ 16,30	€ 22,30
Duplicata suite à une première perte	€ 6,00	€ 16,30	€ 22,30
Duplicata suite à une deuxième perte	€ 16,00	€ 16,30	€ 32,30
Duplicata suite à une troisième perte	€ 26,00	€ 16,30	€ 42,30
Duplicata suite à une quatrième perte	€ 56,00	€ 16,30	€ 72,30
Duplicata suite à un vol	€ 6,00	€ 16,30	€ 22,30
<b>Documents d'identité pour étrangers</b>			
Attestation d'immatriculation A	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Prolongation AI. A	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Carte A - Séjour temporaire	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Carte B - Titre de séjour non-déterminé	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Carte C - Titre de séjour pour non-européen	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Carte D - Carte pour résident de longue durée	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Carte E - Attestation d'enregistrement	€ 8,00	€ 16,30	€ 24,30
Carte E+ (registre population)	€ 8,00	€ 16,30	€ 24,30

Carte F - Carte de séjour de membre de la famille d'un UE	€ 8,00	€ 16,30	€ 24,30
Carte F+ - de séjour permanent de membre de la famille d'un UE	€ 8,00	€ 16,30	€ 24,30
Carte H (UE - durée limitée)	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Carte M - Carte de séjour(permanent) pour bénéficiaires de l'accord de retrait	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Carte N – Carte pour petit trafic frontalier pour bénéficiaire de l'accord de retrait	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Procédure urgente (A – B – C – D – H – N)	€ 8,00	€ 99,60	€ 107,60
Procédure urgente (E – E+ – F – F+ – M)	€ 8,00	€ 99,60	€ 107,60
Duplicata suite à une perte (A – B – C – D – H – M – N)	€ 19,60	€ 16,80	€ 36,40
Duplicata suite à une perte (E – E+ – F – F+)	€ 22,30	€ 16,30	€ 38,60
Duplicata suite à un vol (A – B – C – D – H – M – N)	€ 8,00	€ 16,80	€ 24,80
Duplicata suite à un vol (E – E+ – F – F+)	€ 8,00	€ 16,30	€ 24,30
<b>Suppléments de rappel renouvellement EID et titres de séjour</b>			
1er rappel	€ 5,00	€ 0,00	€ 5,00
2ème rappel	€ 15,00	€ 0,00	€ 15,00
3ème rappel	€ 30,00	€ 0,00	€ 30,00
<b>Procédures d'urgence pour documents d'identité</b>			
Jour ouvrable suivant (livraison à la commune) pour les eID si commande avant 15h00, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h00.	€ 15,00	€ 99,60	€ 114,60
Jour ouvrable suivant (livraison à la commune) pour les kids ID si commande avant 15h00, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h00.	€ 5,00	€ 89,90	€ 94,90
Jour ouvrable suivant (livraison centralisée à la Direction du SPF Intérieur – Rue des Colonies 11 à 1000 Bruxelles) pour les eID si commande avant 15h00, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h00.	€ 15,00	€ 129,80	€ 144,80
Jour ouvrable suivant (livraison centralisée à la Direction du SPF Intérieur – Rue des Colonies 11 à 1000 Bruxelles) pour les kids ID si commande avant 15h00, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h00.	€ 5,00	€ 121,4	€ 126,40
<b>Etrangers</b>			
Ouverture d'un dossier étranger : 1ère inscription en Belgique/personne	€ 30,00	€ 0,00	€ 30,00
Annexe 3 : déclaration d'arrivée	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Annexe 3bis : prise en charge (visa touristique)	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Annexe 3ter : déclaration de présence (EU)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 8 : attestation d'enregistrement	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 8bis : document attestant de la permanence du séjour	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 13 : ordre de quitter le territoire	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 15 : preuve de demande d'inscription	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 15bis : regroupement familial art .10	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 15ter : (irrecevabilité)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 16 : (demande d'autorisation d'établissement)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 18 : (annexe de départ)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 19 : demande d'attestation d'enregistrement	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 19ter : demande de séjour de membre de famille d'un UE	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00

Annexe 19 : quinquies (décision de non-prise en considération)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 20 : (décision de refus de séjour de plus de 3 mois avec O.Q.T.)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 21 : (décision mettant fin au Droit de séjour avec OQT)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 22 : (demande de séjour permanent)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 29 : (invitation)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 32 : (prise en charge étudiants pour la Belgique)	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Annexe 35 : (document de séjour suite à une demande en révision)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 35 : (renouvellement)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 37 : (attestation de retrait d'un titre de séjour)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 40 : (non-prise en considération art. 10bis)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 41 : (regroupement familial art. 10bis)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 41 bis : (attestation de demande d'autorisation de séjour)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 49 (attestation couvrant provisoirement le séjour)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 1 : (attestation de réception art. 9 - demande de régularisation)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 2 : non prise en considération art. 9bis	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 3 : accusé de réception art. 9bis	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Annexe 4 : (non prise en considération art. 10 et 12bis)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Annexe 6 : (accusé de réception d'une demande de logement suffisant)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
<b>Permis de travail</b>			
Bulletin de renseignement	€ 10,00	€ 0,00	€ 10,00
Délivrance	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Duplicata	€ 15,00	€ 0,00	€ 15,00
<b>Permis de conduire</b>			
Définitif (électronique)	€ 8,00	€ 20,00	€ 28,00
Permis de conduire provisoire (18 ou 36 mois)	€ 8,00	€ 20,00	€ 28,00
Permis de conduire provisoire (modèle 3)	€ 8,00	€ 20,00	€ 28,00
Duplicata PCP/renouvellement PC suite vol	€ 8,00	€ 20,00	€ 28,00
Duplicata PCP/renouvellement PC suite à une première perte	€ 8,00	€ 20,00	€ 28,00
Duplicata PCP/renouvellement PC suite à une deuxième perte	€ 18,00	€ 20,00	€ 38,00
Duplicata PCP/renouvellement PC suite à une troisième perte	€ 28,00	€ 20,00	€ 48,00
Duplicata PCP/renouvellement PC suite à une quatrième perte	€ 58,00	€ 20,00	€ 78,00
Permis de conduire international	€ 8,00	€ 16,00	€ 24,00
Attestation de délivrance d'un PCP (annexe 4)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Attestation de permis de conduire national belge	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
<b>Passeports</b>			
Procédure normale < 18 ans	€ 15,00	€ 35,00	€ 50,00
Procédure normale > 18 ans	€ 30,00	€ 65,00	€ 95,00
Procédure d'urgence < 18 ans (livraison jour ouvrable suivant si commande avant 15h, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h)	€ 20,00	€ 210,00	€ 230,00
Procédure d'urgence > 18 ans (livraison jour ouvrable suivant si commande avant 15h, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h)	€ 50,00	€ 240,00	€ 290,00
Super Urgent < 18 ans (livraison 4h30 plus tard à la rue des Colonies 11 – 1000 Bruxelles si commande avant 15h30)	€ 50,00	€ 270,00	€ 320,00

Super Urgent > 18 ans (livraison 4h30 plus tard à la rue des Colonies 11 – 1000 Bruxelles si commande avant 15h30)	€ 50,00	€ 300,00	€ 350,00
---	---------	----------	----------

**Titres de voyage**

Procédure normale < 18 ans	€ 15,00	€ 41,00	€ 56,00
----------------------------	---------	---------	---------

Procédure normale > 18 ans	€ 30,00	€ 61,00	€ 91,00
----------------------------	---------	---------	---------

Procédure d'urgence < 18 ans (livraison jour ouvrable suivant si commande avant 15h, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h)	€ 20,00	€ 210,00	€ 230,00
--	---------	----------	----------

Procédure d'urgence > 18 ans (livraison jour ouvrable suivant si commande avant 15h, 2 <sup>ème</sup> jour ouvrable suivant si commande après 15h)	€ 50,00	€ 230,00	€ 280,00
--	---------	----------	----------

**Divers**

Extraits des registres population (certificats, compositions de ménage)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
--	--------	--------	--------

Extraits de casier judiciaire (exonération pour une recherche d'emploi, de stage, de job d'étudiant ou lorsqu'il s'agit de la demande de l'employeur actuel et d'une demande de prorogation de séjour pour l'Office des Etrangers)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
---	--------	--------	--------

Légalisations de signature	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
----------------------------	--------	--------	--------

Copie conforme	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
----------------	--------	--------	--------

Changement d'adresse (entrée ou mutation)	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
---	--------	--------	--------

Attestation de présence	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
-------------------------	--------	--------	--------

Changement de personne de référence	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
-------------------------------------	--------	--------	--------

Demande d'enquête de radiation d'office	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
---	--------	--------	--------

Constitution d'un dossier après radiation d'office par ménage	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
---	--------	--------	--------

Demande de renseignements ou d'adresses	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
---	--------	--------	--------

Délivrance certif. changement résidence (modèle 8)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
--	--------	--------	--------

Recherches généalogiques héritiers / Archives / Heure entamée	€ 25,00	€ 0,00	€ 25,00
---	---------	--------	---------

Attestation de demande de carte d'identité ou de titre de séjour	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
--	--------	--------	--------

Re-collecte suite à un changement de date de naissance (sauf erreur administration belge)	€ 65,00	€ 0,00	€ 65,00
--	---------	--------	---------

Modification de l'adresse sur des documents officiels	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
---	--------	--------	--------

Hébergement partagé	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
---------------------	--------	--------	--------

Délivrance d'une nouvelle carte eID / kids ID sans remise de l'ancien document (carte ou attestation de perte/vol)	€ 12,00	€ 0,00	€ 12,00
---	---------	--------	---------

Commande codes PUK/PIN	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
------------------------	--------	--------	--------

**Etat-civil****Mariages :**

Carnet de mariage (sur demande)	€ 40,00	€ 0,00	€ 40,00
---------------------------------	---------	--------	---------

Duplicata Carnet de mariage	€ 60,00	€ 0,00	€ 60,00
-----------------------------	---------	--------	---------

Frais de Constitution de Dossiers de Mariage	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
--	---------	--------	---------

Attestation de congé pour mariage	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
-----------------------------------	--------	--------	--------

**Frais de cérémonie pour célébration des mariages**

Samedi matin	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
--------------	--------	--------	--------

Semaine et samedi à partir de 13h00	€200,00	€ 0,00	€ 200,00
-------------------------------------	---------	--------	----------

**Décès**

Frais de dossier pour un décès survenu sur le territoire de la commune d'Evere	€ 50,00	€ 0,00	€ 50,00
Délivrance de permis pour un décès survenu en-dehors du territoire de la commune d'Evere	€ 25,00	€ 0,00	€ 25,00
Permis d'incinérer	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Permis de transport de corps et de cendres	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Autorisation de transport et d'inhumation	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Permis d'inhumer	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Laissez passer mortuaire	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00

**Nationalités**

Déclaration pour obtenir la nationalité belge	€ 100,00	€ 0,00	€ 100,00
---	----------	--------	----------

**Autres**

Extraits des registres d'Etat Civil	€ 5,00	€ 0,00	€ 5,00
Renseignements de population et d'Etat Civil fournis par écrit	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Transcriptions actes étrangers par l'Etat Civil pour les Belges uniquement	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Modification au RN suite à un acte dressé à l'étranger	€ 10,00	€ 0,00	€ 10,00
Reconnaissance prénatale et postnatale	€ 8,00	€ 0,00	€ 8,00
Déclaration de cohabitation légale	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Déclaration de cessation de cohabitation légale, en commun	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00
Déclaration de cessation de cohabitation légale, unilatérale	€ 20,00	€ 205,00	€ 225,00
Déclaration anticipée d'euthanasie	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Déclaration don d'organes	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Déclaration relative aux dernières volontés (sépultures et rites)	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Transcription d'un changement de nom suite à un AR ou à un AM	€ 20,00	€ 0,00	€ 20,00

**Changement de prénom**

Tarif ordinaire	€ 400,00	€ 0,00	€ 400,00
Pour les étrangers qui n'ont pas de prénom et qui ont introduit une demande d'acquisition de la nationalité belge	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Pour les personnes transgenres	€ 40,00	€ 0,00	€ 40,00
Pour les personnes dont le(s) prénom(s) prête(nt) à confusion, porte(nt) préjudice, a/ont une consonance étrangère	€ 40,00	€ 0,00	€ 40,00
Changement de genre	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Photocopie	€ 0,30	€ 0,00	€ 0,30
Photocopie pour les dossiers 1ère inscription en Belgique ou déclarations de nationalité	€ 2,00	€ 0,00	€ 2,00

\* Le prix payé indiqué dans le présent règlement est mentionné à titre indicatif car celui-ci peut varier en fonction des variations des frais de fabrication et des redevances des opérateurs externes.

**Urbanisme & Environnement****Redevance communale****Sur la délivrance d'un certificat d'urbanisme :**

- pour les projets à usage résidentiel d' une superficie inférieur ou égal à 500 m <sup>2</sup> :	€ 100,00
- pour les projets à usage résidentiel d' une superficie supérieur à 500 m <sup>2</sup> :	€ 200,00
- pour les projets à usage professionnel :	€ 200,00
Modification d'un certificat d'urbanisme :	€ 100,00

**Sur la délivrance de photocopies :**

- Format A4 en noir et blanc :	€ 0,30/copie
- Format A3 en noir et blanc :	€ 0,50/copie
- Format A4 en couleur :	€ 1,50/copie
- Format A3 en couleur :	€ 2,25/copie

**Sur la délivrance de renseignements urbanistiques (art. 275 du CoBAT):**

- Dans le cas d'une demande à recevoir dans les trente jours :	€ 80,00 (indexé)
- Dans le cas d'une demande à recevoir dans les cinq jours ouvrables (réponse urgente) :	€ 160,00 (indexé)

Demande de confirmation de destination urbanistique et/ou du nombre de logements d'un bien € 150,00

Avis du Collège sur un acte de division : € 100,00

Sur la délivrance des attestations de conformité aux dispositions applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour l'exploitation d'un hébergement touristique : € 100,00

Pour une recherche d'archives (copies exclues) : € 15,00/adresse

**Sur la délivrance de copies de plans :**

- Copie de plans € 15,00/plan

- Plans scannés par la commune et insérés sur une clé USB fournie par le demandeur (délai 5 à 7 jours). € 7,50/plan

- par plan supplémentaire : € 2,50

Sur la délivrance d'une autorisation d'abattage d'un animal : € 15,00

Pour duplicata de permis/certificat d'urbanisme et permis/certificat d'environnement ainsi que des permis de lotir : € 10,00

**III. EXONERATIONS**

## Article 3:

Sont exonérés du paiement de la redevance :

- les documents qui doivent être délivrés gratuitement par l'administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement quelconque de l'autorité;
- les documents destinés aux chômeurs dans le cadre de la recherche d'un emploi;
- les informations fournies aux notaires conformément aux articles 433 et 434 du code des impôts sur les revenus;
- les documents délivrés pour l'occupation d'un logement social;
- les documents délivrés à la demande d'institutions scolaires ou universitaires pour compléter le dossier de l'élève ou de l'étudiant;
- les documents délivrés pour l'obtention de réductions d'abonnements scolaires sur les réseaux des transports en commun;
- les documents établis en application de la loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes.

**IV. MODE DE PAIEMENT**

## Article 4:

La redevance est perçue au comptant. Chaque fois que la chose est possible, la preuve du paiement de la redevance est constatée par l'apposition d'un timbre ou tout autre moyen mécanique ou électronique, indiquant son montant. Lorsque le document ne peut être délivré immédiatement, les personnes ou les institutions assujetties à la redevance, qui introduisent une demande pour l'obtention de l'un ou l'autre document, sont tenues de consigner le montant de la redevance au moment de leur demande, entre les mains du receveur communal ou d'un préposé.

## V. CONTENTIEUX

Article 5:

Tout litige concernant la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

## VI. REGLEMENT PRECEDENT

Article 6:

Le présent règlement remplace au 26 mars 2021 la délibération du Conseil communal du 30 août 2018 relative à la redevance sur la délivrance et le traitement de documents administratifs et sur les renseignements et services administratifs.

### **Article 2:**

Cette délibération sera transmise en double exemplaire à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

3 annexes

*Retributie voor het afleveren van administratieve documenten ... - CC02032020.pdf, Redevance sur la délivrance des documents administratifs ... - CC02032020.pdf, Justification de changement du règlement (population).docx*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Dirk Borremans

Le Président du Conseil communal,  
(s) Ingrid Haelvoet

POUR EXTRAIT CONFORME

Evere, le 26 mars 2021

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre f.f.,

Dirk Borremans

Mohamed Ridouane Chahid